

# ENSEIGNEMENT DU COLLEGE D'UROLOGIE

## OBLIGATIONS DES CANDIDATS

### Conditions d'inscription

- L'enseignement est réservé aux internes inscrits au DES d'Urologie.
- Les internes doivent avoir validé 2 semestres en urologie et être en 9ème semestre au début de l'ECU. La demande d'inscription doit donc être faite en 6ème ou 7ème semestre d'internat.
- Les demandes d'inscription doivent parvenir au Secrétariat de l'ECU le 31 mai pour le groupe commençant en janvier suivant.
- Les internes seront avisés de l'acceptation de leur candidature au mois de septembre.

### Conditions de participation

- L'étudiant s'engage à assister à la totalité des 9 modules sur les 3 années que dure l'enseignement et à remplir une fiche d'évaluation pour chaque module.
- Pour chaque module, l'étudiant devra retourner sa confirmation de participation au secrétariat de l'ECU au minimum 15 jours avant la date de l'enseignement.
- L'étudiant devra émarger une feuille de présence chaque début et fin de journée. Seuls les étudiants ayant effectivement assisté aux 9 modules recevront une attestation de participation à l'Enseignement du Collège d'Urologie.
- Au cas où, pour cas de force majeure, un étudiant ne pourrait pas assister à un module, il se doit de prévenir, par écrit, en justifiant son absence, le secrétariat de l'ECU et le responsable du module, dans les plus brefs délais. Il sera mis sur liste d'attente pour assister à ce même module l'année suivante. Il sera recontacté en fonction des disponibilités 15 jours avant le module par le secrétariat de l'ECU pour confirmation.  
Il ne sera pas possible de rattraper un module au-delà d'un an après la fin du dernier module.
- L'étudiant devra adresser au secrétariat de l'ECU ses frais de déplacement dans la semaine qui suit le module. Il recevra, lors du module, une fiche de demande de remboursement auquel il devra joindre son titre de transport.  
Pour les trajets effectués en voiture ou en avion, les remboursements se feront sur la base d'un billet de train 2<sup>e</sup> classe. Les taxis ne sont pas remboursés.
- L'étudiant s'engage à communiquer au secrétariat de l'ECU ses nouvelles coordonnées personnelles et professionnelles
- Chaque début d'année, l'étudiant devra adresser, par courrier, un chèque de caution de 305,00 € à l'ordre du Collège Français des Urologues. Ce chèque sera encaissé pour tout manquement à ces règles.

**Faute de respecter ces règles,  
l'étudiant pourra être exclu du cycle d'enseignement sur décision du Collège.**

Secrétariat de l'ECU : *COLLOQUIUM (Anne-Marie MERIENNE)*  
12, rue de la Croix-Faubin - 75557 PARIS cedex 11  
Tel : 01 44 64 15 15 - Fax : 01 44 64 15 16